

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du lundi 23 avril 2007

date de l'annonce publique:	17 avril 2007
date de la convocation des conseillers:	17 avril 2007
début:	17h00
fin:	20h15

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant: M. Piscitelli José

Ordre du jour

1. Correspondance et Informations.
2. Approbation du rapport de la séance du 12 mars 2007.

Vote unanime

PROJETS

3. Projet définitif concernant l'aménagement d'un terrain de football synthétique derrière l'école 2000 à Soleuvre. Devis estimatif: 51.750,- € (*article budgétaire: 4/0832/2133/016*).

Vote unanime

4. Projet définitif concernant la remise en état du terrain d'entraînement de football à Sanem. Devis estimatif: 20.010,- € (*article budgétaire: 3/0832/6156*).

Vote unanime

FINANCES

5. Adaptation du règlement-taxe fixant le loyer pour la mise à disposition d'appartements pour personnes âgées à Sanem.

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu la loi communale du 13.12.1988;

Vu la délibération du conseil communal du 13 mai 2002 concernant l'approbation d'un règlement-taxe fixant le loyer pour la mise à disposition d'appartements pour personnes âgées à Sanem;

Considérant que la dernière adaptation des loyers date de 2002 ;

Considérant la proposition du collège échevinal de procéder à une adaptation des loyers actuels à partir du 1^{er} juillet 2007 en se référant aux dispositions de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation :

Type d'appartement :	Loyer actuel :	Nouveau loyer
81m2	620 (=7,65/m2)	715 (=8,81/m2)
71m2	545 (=7,67/m2)	625 (=8,80/m2)
61m2	470 (=7,70/m2)	540 (=8,85/m2)

Considérant l'avis favorable de la commission des finances ;

Décide avec x voix pour, y voix contre, z abstentions, d'édicter le règlement-taxe qui suit et prie l'autorité supérieure à donner son accord :

Règlement-taxe fixant le prix de pension d'appartements pour personnes âgées à Sanem.

Article 1

Le prix de la pension mensuelle sera fixé comme suit:

715,00 € pour les appartements de 81 m2

625,00 € pour les appartements de 71 m2

540,00 € pour les appartements de 61 m2

Le prix de la pension est payable praenumerando par versement à un des comptes de la recette communale au plus tard le premier du mois pour lequel il est dû.

Article 2

Outre le prix de pension mensuel, les résidants devront prendre en charge les frais accessoires tels que eau, électricité, canalisation, poubelles, chauffage etc. relatifs aux parties privatives et communes occupées par chaque résidant.

Article 3

La commune se réserve le droit de recouvrer les créances arriérées par toutes les voies de droit.

Article 4

Le présent règlement-taxe entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Il remplace et annule le règlement-taxe voté au conseil communal en sa séance du 17 septembre 2001.

Vote(s) positif(s):	Vote(s) négatif(s):
M. Engel Georges, M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Sunnen Fred	M. Schroeder

6. Approbation de divers décomptes.

Article no.	Nom	Devis	Dépenses
4/0340/2123/002	Rénovation des locaux des pompiers à Belvaux	59.000,00	53.898,05
4/0420/2123/014	Agrandissement de l'école à Ehlerange	2.293.203,00	2.277.678,94
4/0420/2123/030	Changement combustible Ecole Centre Soleuvre	24.305,00	19.259,22
4/0613/2123/005	Diverses acquisitions STAC	14.986,00	14.986,80
4/0613/2123/006	Acquisition Véhicule Automoteur STAC	20.000,00	19.441,62
4/0643/2123/011	Central téléphonique CIPA	98.000,00	95.382,59
4/0643/2123/013	Fonctionnalité du CIPA	21.600,00	21.112,85
4/0720/2001/005	Plan directeur Installations communication mobile	25.000,00	20.092,02
4/0732/2133/001	Extension columbariums cimetières Soleuvre et Belvaux	195.120,00	187.910,56
4/0740/2143/040	Fourniture et pose Conduite eau rue de la Poste	430.600,00	232.237,63
4/0812/2123/009	Remplacement mobilier et mise en peinture centre culturel Soleuvre	34.500,00	32.720,52
4/0812/2123/010	Renouvellement toiture centre culturel Belvaux	30.000,00	24.320,43

Vote unanime

7. Approbation de divers subsides.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Structure de coordination des 4 sociétés de musique de la commune de Sanem	stage 3.-4.11.06 concert 5.11.06		20% des dépenses de 5.012,76 € = 1.002,55 €
Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché	appui financier		125,00 €
Les Amis du Tibet Luxembourg	10.03. drapeau tibétain	25,00	0,00 €

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

8. Acte d'échange entre l'Administration communale et la famille Bofferding-Schuman de Bascharage concernant deux parcelles de terrain sises à Ehlerange aux lieux-dits «Rue de Sanem» et «Im Brill».

Vote unanime

Rajout de deux points à l'ordre du jour sur proposition du collège échevinal.

Vote unanime

- 8.a. Acquisition d'un bâtiment à habitation sur un terrain de 10,00 ares, situé à L-4446 Belvaux; 12, rue de France et inscrit au cadastre de la Commune de Sanem sous le numéro cadastral 2163/7037, sis au lieu-dit « rue de France », Section C de Belvaux au prix de 600.000,- €. *Approbation d'un compromis de vente signé par les propriétaires et par le collège échevinal en date du 19 avril 2007.*

Vote(s) positif(s):	Abstention(s):
M. Engel Georges, M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico	M. Sunnen Fred

- 8.b. Modification budgétaire de 80.000,- euros relative l'acquisition d'un bâtiment à habitation sur un terrain de 10,00 ares, situé à L-4446 Belvaux; 12, rue de France et inscrit au cadastre de la Commune de Sanem sous le numéro cadastral 2163/7037, sis au lieu-dit « rue de France », Section C de Belvaux au prix de 600.000,- €. Article budgétaire : 4/0720/2121/001.

Vote(s) positif(s):	Abstention(s):
M. Engel Georges, M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico	M. Sunnen Fred

PERSONNEL – MAISON RELAIS

9. Création de deux postes de cuisiniers m/f, à durée indéterminée et à plein temps, sous le statut de l'ouvrier bénéficiant du CCT-SAS, carrière OU3.

Vote unanime

10. Création d'un poste d'aide-cuisinier m/f, à durée indéterminée et à plein temps, sous le statut de l'ouvrier bénéficiant du CCT-SAS, carrière OU1.

Vote unanime

11. Création d'un poste d'aide-cuisinier m/f, à durée indéterminée avec une tâche hebdomadaire de 30 hrs, sous le statut de l'ouvrier bénéficiant du CCT-SAS, carrière OU1.

Vote unanime

ENSEIGNEMENT

12. ~~Prise de connaissance~~ Approbation du règlement interne de permutation des enseignants de la Commune de Sanem.

Vote unanime

DIVERS

13. Changement de la composition des commissions consultatives de la Commune de Sanem.

Commission de la culture:

- a. Nomination de Monsieur Armand Blasen, 11, rue Emile Mayrisch L-4470 Soleuvre, comme représentant de l'Entente des Sociétés de Soleuvre.
- b. Nomination de Monsieur Anicet Hoffmann, 83, rue Emile Mark L-4620 Differdange, comme représentant suppléant de l'Entente des Sociétés de Soleuvre.

Commission des sports:

- c. Nomination de Monsieur Gaston Anen, 149, rue de Differdange L-4437 Soleuvre, comme représentant de l'Entente des Sociétés de Soleuvre.
- d. Nomination de Monsieur François Schandeler, 5, rue Henry Grey L-4482 Belvaux, comme représentant suppléant de l'Entente des Sociétés de Soleuvre.

Vote unanime

14. Règlements de circulation.

14.a. Modification du règlement général de circulation

- 1. *Les dispositions concernant la rue du Traité de Londres (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :*

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/8	Stationnement autorisé sur un trottoir	- Côté pair, à partir de la maison n°6 jusqu'à la maison n°30
5/0	Zone à 30km/h	

- 2. *Les dispositions concernant la rue Guillaume Schmit (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :*

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/8	Stationnement autorisé sur un trottoir	Côté impair, de la rue Albert Simon jusqu'à la maison n°7
5/0	Zone à 30km/h	

- 3. *Les dispositions concernant la rue Albert Simon (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :*

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/8	Stationnement autorisé sur un trottoir	Côté pair, de la maison n°2 jusqu'au n°16
5/0	Zone à 30km/h	

- 4. *Les dispositions concernant la rue Emanuel Servais (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :*

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/0	Zone à 30km/h	

- 5. *Les dispositions concernant Prince Henri (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :*

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/0	Zone à 30km/h	

6. Les dispositions concernant la rue Baron de Tornaco (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
5/0	Zone à 30km/h	

7. Les dispositions concernant la rue d'Esch (CV) à Ehlerange sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées physiques	2 places, sur le parking devant le centre culturel d'Ehlerange
1/1	Accès interdit	De la rue d'Esch vers le parking (voie de droite)

8. Les dispositions concernant la rue Brillbaach (CV) à Ehlerange sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/4	Passage pour piétons	À l'intersection avec la rue d'Esch
3/1	Cédez le passage	À l'intersection avec la rue d'Esch
4/1	Stationnement et parage < 48h	

9. Les dispositions concernant la rue Metzlerlach (CR174) à Soleuvre sont ajoutées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/8	Stationnement interdit	Tout le long du côté gauche de la servitude qui mène à la rue Michel Rodange

10. Les dispositions concernant la Grand-Rue (CV) à Sanem sont supprimées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées physiques	Devant la maison n°12 (1 place)

11. Les dispositions concernant la rue Jean Anen (CV) à Soleuvre sont supprimées comme suit :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/4	Arrêt d'autobus	Du côté de l'école primaire

12. Les dispositions concernant la rue de France (CR178) à Belvaux sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/1	Stationnement interdit	Côté pair : - de la maison n°2 jusqu'à la maison n°22 - de la maison n°34 jusqu'à la rue de la Fontaine - de la maison n°44 jusqu'à la maison n°66 - de la maison n°100 vis-à-vis de la maison n°113 - de la maison n°140 jusqu'à la limite communale Côté impair : - vis-à-vis de la maison n°22 jusqu'à la maison n°59 - vis-à-vis de la maison n°72 jusqu'à la maison n°97 - de la maison n°109 jusqu'à la limite communale

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/7	Stationnement alterné	- côté pair : du 1 ^{er} au 15 - côté impair : du 16 au 31

13. *Les dispositions concernant la rue de Niederkorn (CR178) à Sanem sont modifiées comme suit :*

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/1	Stationnement interdit	Côté pair : - de la rue d'Esch jusque vis-à-vis de la maison n°3 - de la maison n°92 jusqu'à la maison n°182 - de la maison n°192 jusqu'à la maison n°202 Côté impair : - de la rue d'Esch jusqu'à la maison n°139 - vis-à-vis de la maison n°176 jusqu'à la limite communale

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/7	Stationnement alterné	- côté pair : du 1 ^{er} au 15 - côté impair : du 16 au 31

Vote unanime

- 14.b. Approbation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation relatif au danger d'affaissement du trottoir le long de la résidence en construction au coin de la Place de l'Indépendance – rue d'Esch à Soleuvre pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 26 mars 2007.

Vote unanime

15. Questions et divers.

Question introduite par Madame Nathalie Morgenthaler :

Un de Schäfferot vun der Gemeng Suessem

An der Gemengerotssëtzung vum 22. Mäerz 2004 gouf den Comité de surveillance vum CIPA gegrennt. Zënter längerer Zäit ass dësen Comité awer net méi zesummenkomm, obwuel ën dem internen Reglement no sech op mannst eemol am Trimester misst treffen.

Déi nei Majoritéit huet verschidden Ännerungen an der Direktioun vun eisem CIPA virgeholl. Esou gouf den Organigramm, deen den Comité de surveillance ausgeschafft hat, un der Spëtzt deelweis geännert.

D'CSV-Fraktioun fuedert de Schäfferot op dësen Comité de surveillance erëm nei zesummenzesetzen an erëm regelméisseg zesummenkommen ze loosser.

Mär sinn der Meenung datt ee misst ee Bilan zéien iwert d'Ännerungen an der Direktioun. Ausserdeem sinn eis vun Familljen vun Pensionnären verschidden Dysfonctionnementer erungedroën ginn, iwert déi mär onbedingt gären eng Kéier wéilten schwätzen.

Gemäss dem Artikel 25 vum Gemengesetz vum 13. Dezember 1988, erlaabt mer Äech an der Sëtzung vum 23. Abrëll 2007 folgend Fro ze stellen:

Gedenkt de Schäfferot eiser Ufro, dësen Comité erëm ze reaktivéieren, nozekommen?

Mat mengen beschten Gréiss,

Fir d'CSV-Fraktioun, Guy Anen, Mike Lorang, Carine Reuter-Bauler a Fred Sunnen

Réponse du collègue échevinal :

Rajout d'un point à l'ordre du jour sur proposition du collègue échevinal.

Vote unanime

15.a. Commissions consultatives du SYVICOL

	Nom	Prénom	Fonction			
Candidat	Schroeder	Nico	conseiller/conseillère			
	Commissions					
1 ^{er} choix	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>	6 <input checked="" type="radio"/>
2 ^e choix	1 <input type="radio"/>	2 <input checked="" type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>	6 <input type="radio"/>

	Nom	Prénom	Fonction			
Candidat	Cecchetti	Myriam	conseiller/conseillère			
	Commissions					
1 ^{er} choix	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input checked="" type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>	6 <input type="radio"/>
2 ^e choix	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input checked="" type="radio"/>	6 <input type="radio"/>

	Nom	Prénom	Fonction			
Candidat	Asselborn-Bintz	Simone	conseiller/conseillère			
	Commissions					

1 ^{er} choix	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 X <input type="radio"/>	6 <input type="radio"/>
2 ^e choix	1 X <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>	6 <input type="radio"/>

Le conseil communal prie le collège échevinal de bien vouloir transmettre les présentes candidatures au Syvicol.

Vote unanime

SEANCE A HUIS CLOS:

Anen Guy	Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam
Conter Raymond	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	Schroeder Nico	Sunnen Fred